

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION COEUR DE VILLE : ACTION LOGEMENT RÉSERVE 10 MILLIONS D'EUROS POUR RÉNOVER LE CENTRE-VILLE D'ANGOULÊME

Action Logement, la Ville d'Angoulême et la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême signent ce jeudi 12 décembre 2019 l'avenant à la convention immobilière tripartite Action Cœur de Ville, qui prévoit une réservation prévisionnelle de concours financiers de 10 Millions d'euros.

Cette enveloppe est affectée à 26 opérations identifiées sur le centre-ville d'Angoulême et doit permettre la mise sur le marché de 120 logements réhabilités. En contrepartie des financements accordés, Action Logement obtient des droits de réservation pour loger les salariés des entreprises, participant ainsi à l'attractivité et la revitalisation économique du centre-ville.

A ce jour, 3 760 K€ ont déjà été engagés sur le financement de 6 opérations immobilières, soit un total de 58 logements en cours de réhabilitation pour être remis sur le marché locatif. Ainsi, en 2018, une ancienne clinique, abandonnée depuis plusieurs années, a pu être rénovée et transformée en 19 logements grâce à un prêt d'Action Logement à hauteur de 820 000 euros. En 2019, quatre projets ont été financés, dont 2 ont été livrés en septembre dernier : 19 logements temporaires pour les étudiants, alternants et jeunes actifs gérés par le bailleur Noalis et sa solution Yellome.

La venue de nouveaux résidents en centre-ville va permettre de conforter le projet de redynamisation et notamment l'action forte de la ville pour conforter le commerce de centre-ville.

La signature de cet avenant, en donnant une vision pluriannuelle de notre soutien au projet de revitalisation du centre-ville, conforte et vient renforcer le partenariat entre Action Logement, la ville d'Angoulême et la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

En Nouvelle-Aquitaine, c'est la 2^e convention de ce type qui est signée après Pau (15 millions d'euros) et sur l'ensemble du territoire national, une vingtaine vont être signées d'ici janvier 2020.



CONTRIBUTION D'ACTION LOGEMENT A LA RECONQUETE DES CENTRES DES VILLES MOYENNES

Le programme national « Action Cœur de Ville » permet à 222 villes moyennes réparties sur tout le territoire national de développer des projets ambitieux de reconquête de leur centre-ville formalisés dans le cadre d'une convention pluriannuelle de revitalisation.

La lutte contre les fractures territoriales constitue une préoccupation majeure des partenaires sociaux. Elle conduit ces derniers à s'engager activement en soutien de cette politique publique aux côtés des acteurs des territoires. À ce titre, Action Logement finance le volet habitat du programme en proposant une offre renouvelée de logements accessibles aux ménages salariés grâce à la réhabilitation de bâtis considérés comme stratégiques pour la réussite de projets communaux de revitalisation.

Dans ce programme, doté au total de 5 milliards d'euros par différents acteurs, Action Logement engage 1,5 milliard d'euros sur 5 ans sous forme de prêts et de subventions versés directement aux opérateurs du logement social et aux investisseurs privés pour conduire les opérations identifiées en lien avec les communes.

Cette intervention d'Action Logement vise la création d'une gamme variée de logements attractive et adaptée aux besoins des salariés : accession sociale, logement locatif social, privé ou libre par la requalification du bâti ancien de

centre-ville. Par cette action volontariste, Action logement entend activer un levier nouveau au bénéfice du développement de l'emploi et du dynamisme économique des territoires et assurer ainsi pleinement sa vocation d'utilité sociale au service de l'intérêt général.

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 60 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement / www.visale.fr - @Visale.fr

Communication Nouvelle-Aquitaine : Virginie Bardon-Roy : 06 77 83 82 55 virginie.bardonroy@actionlogement.fr